



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 25281

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant aux propositions de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, victimes de guerre et des jeunesses de l'Union fédérale, réunie en Assemblée générale les 2 et 3 juillet 2003, demande à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants la suite réservée à la proposition tendant à déterminer une date commémorative pour le souvenir des « morts pour la France » en AFN. Il avait, lors des vœux du nouvel an 2003, pris l'engagement qu'une date serait déterminée avant la fin de l'année 2003. L'Union fédérale souhaite « que le Gouvernement prenne une position définitive et responsable ».

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants précise à l'honorable parlementaire que le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003, paru au Journal officiel de la République française du 27 septembre, vient d'instituer le 5 décembre comme journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Il se réjouit que, plus de quarante ans après la fin des conflits, il soit enfin possible de rendre un hommage officiel aux 24 000 combattants « morts pour la France » en Afrique du Nord. Cette décision marque l'aboutissement d'un processus de concertation long, serein et approfondi. Afin de sortir de l'impasse regrettable qui empêchait d'honorer les combattants tombés au champ d'honneur sur ces théâtres d'opérations, le Gouvernement a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission de concertation. Cette démarche a été acceptée par toutes les associations qui, toutes, ont participé aux réunions de cette instance. Au terme des travaux, la date du 5 décembre a suscité l'adhésion quasi unanime des associations les plus représentatives du monde combattant. En effet, cette date renvoie à l'hommage national, unanime et solennel, qui a été rendu, le 5 décembre 2002, aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, lors de l'inauguration par le Président de la République du mémorial national qui leur est dédié. Le rassemblement, autour du chef de l'État et du Premier ministre, de parlementaires de toutes les tendances et de toutes les associations a constitué un remarquable moment d'union nationale. De plus, le 5 décembre concerne les trois conflits d'Afrique du Nord. C'est un hommage qui s'adresse aux combattants « morts pour la France » en Algérie, mais aussi au Maroc et en Tunisie. Enfin, avec ce choix, le Gouvernement a confirmé sa volonté de sortir des débats sur la date de la fin de la guerre d'Algérie et de permettre que la République rende désormais l'hommage qu'ils méritent à nos frères d'armes « morts pour la France ». Le secrétaire d'État ne doute donc pas que ces cérémonies nationales rassembleront, comme il se doit, l'ensemble du monde combattant.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25281

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7208

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8632